

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS

MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN ET MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 56.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par la greffière de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 29 janvier 2024, le conseil a adopté les projets suivants :

Projet de règlement SH-500.2 modifiant le Règlement SH-500 concernant le Schéma d'aménagement et de développement durable de la Ville de Shawinigan

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement SH-500 dans le but d'autoriser :

- 1) l'ajout d'une exception pour les commerces et services lourds en affectation naturelle et forestière dans le secteur Saint-Gérard-des-Laurentides;
- 2) la modification d'une exception pour certains types d'hébergement en affectations naturelle et forestière, rurale et périurbaine et récréative et culturelle à l'extérieur du périmètre urbain;
- 3) la modification des affectations urbaine, urbaine commerciale et naturelle et forestière dans le secteur Shawinigan.

Projet de règlement SH-550.84 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan afin d'assurer la concordance avec le règlement SH-500.2 modifiant le règlement SH-500 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable de la Ville de Shawinigan.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

6 mai 2024 à 17 heures,
dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera les projets et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Les projets SH-500.2 et SH-550.84 peuvent être consultés au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-avant, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 17 avril 2024

Me Chantal Doucet
Greffière